

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

28.78 Téléphone Léon BUERNE Chèques Post. ASSUREUR 318  
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados  
dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE - VIE  
dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents  
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles  
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



## ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8  
— Téléphone 2.14 —

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ  
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES  
Inscriptions à toutes époques de l'année Entrées et Salles spéciales PROFESSEURS DAMES

— TRAVAUX — DE COMPTABILITÉ  
Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves.

## COMPAGNIE NANTAISE

DE NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES  
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult  
Nantes au Pellerin  
Nantes à Saint-Nazaire  
Saint-Nazaire à Mindin  
Pornic à Noirmoutier  
Nantes à Belle-Ile  
Belle-Ile à Quiberon  
CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

## Gaston TESSIER

CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

C'est avec une satisfaction et une grande joie que nous avons appris et que nous sommes heureux de faire connaître à tous ceux qui connaissent Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., qu'il vient de recevoir la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Nous sommes sûrs d'être l'interprète de tous en adressant à Gaston Tessier nos sincères félicitations pour cette distinction qu'il mérite pour sa haute valeur intellectuelle et morale, sa compétence en matière professionnelle et sociale et pour son dévouement inlassable à la cause syndicale chrétienne.

Ainsi que l'a écrit Ch. Pichon, dans l'*Echo de Paris* : « Il est très significatif de voir le Pape Pie XI, à une heure où toutes les affaires de France sont soumises à son particulier et vigilant examen, donner à la C. F. T. C., en la personne de son très distingué secrétaire général, une marque de confiance publique que nous sommes heureux de noter ».

Pour nous, nous devons être reconnaissants au Souverain Pontife de la paternelle sollicitude qu'il vient de montrer à l'égard de tous ceux qui se dévouent à la cause des Travailleurs.

Du fait même que les hommes vivent en Société, naît l'autorité que l'on pourrait définir : « la coordination des efforts partiels en vue du bien commun. »

Dès que l'on ne considère plus l'autorité sous cet angle, peu à peu elle s'altère, disparaît, et l'on arrive à l'anarchie.

De la définition même de l'autorité découlent ses limites. Elles ne dépassent pas, pour celui qui détient l'autorité, le cadre pour lequel elle lui a été dévolue ; si elle allait à l'encontre du bien commun ou si elle était contraire à la loi divine, elle cesserait d'exister en droit et n'aurait pas à être reconnue.

Ces principes étant posés, il nous devient beaucoup plus facile de répondre à la question que nous nous sommes posée : « Existe-t-il une crise d'autorité ?... Il semble bien, hélas ! qu'il suffise d'ouvrir les yeux pour constater la déformation de la notion d'autorité à laquelle on est arrivé, tant du côté de ceux qui détiennent l'autorité que du côté de ceux qui y sont soumis.

Cette déformation se rencontre sur tous les terrains, dans tous les milieux : famille, profession, cité, etc...

En restant sur le terrain qui nous est propre, celui de la profession, nous sommes bien obligés de constater que, trop souvent, cette déformation entraîne comme conséquence logique et comme manifestation caractéristique une insuffisance générale.

*Insuffisance au point de vue moral* qui se traduit, chez les uns, ceux qui commandent, par des injustices, des faiblesses, des abus d'autorité, des condescendances sans dignité... Chez les autres, ceux qui doivent obéir, par le manque de conscience ; un sentiment d'indépendance qui supporte impatiemment l'autorité, qui la subit faute de pouvoir s'en affranchir, surtout quand ses défauts sont apparents ; une tendance, enfin, à un esprit égalitaire qui prend ombrage de toute supériorité, de toute hiérarchie, de tout avantage accordé à la valeur.

*Insuffisance aussi au point de vue technique* et qui peut se résumer d'un mot : *incompétence*. Incompétence du chef, du patron, quand il ne sait pas suffisamment organiser sa maison, son service, son atelier. Incompétence de l'ouvrier, de l'employé, quand sa valeur professionnelle est incomplète, qu'il se contente de rendre un travail machinalement exécuté, quand il n'a pas le souci du développement normal de ses connaissances et de ses aptitudes.

Quant à la cause profonde de cette insuffisance générale par laquelle se traduit la crise d'autorité, elle réside dans l'individualisme ; individualisme qui ronge la Société tout entière et qui n'est lui-même qu'une résultante du matérialisme, de l'oubli des principes rappelés plus haut.

La profession n'échappe donc pas à l'ambiance générale. Cet état de choses anarchique ne peut être, là comme ailleurs, qu'une cause de malaise profond, bien incapable de satisfaire qui que ce soit des intéressés, patrons ou ouvriers, et dont nous ne pouvons délibérément prendre notre parti.

C'est notre devoir comme notre intérêt de rechercher par quels moyens appropriés restaurer dans le milieu professionnel la juste notion de l'autorité.

C'est d'abord, dans tous les milieux, une réforme totale de l'état d'esprit actuel. Il faudrait, s'attaquant à la cause profonde, changer les mentalités, faire comprendre ce qu'est l'autorité et pourquoi nous devons la respecter. C'est le retour pur et simple aux principes déjà énoncés.

A notre époque, cela signifie une vaste tâche éducative de très longue haleine, qui dépend de bien d'autres que de nous, mais dans laquelle, cependant, une part nous revient.

Par la formation sociale et technique que le syndicat procure à ses membres, il est en mesure de répondre à ce besoin d'éducation. Ses cours professionnels, ses conférences, ses Cercles d'études, son journal, toutes ses réunions sont autant de moyens à sa disposition de manifester son influence sur ce terrain.

Mais, si le retour à la juste conception de l'autorité est affaire d'éducation, il faut reconnaître aussi que le bon exercice de l'autorité est affaire de bonne organisation.

1<sup>o</sup> *Organisation de l'entreprise* pour que chacun étant à la place qui lui convient le mieux, la bonne harmonie soit assurée entre les divers rouages et à tous les degrés de la hiérarchie.

Organisation qui suppose une Direction compétente et ferme, sachant donner des ordres, sachant les faire exécuter.

Toute l'expérience de la vie de travail est là pour nous montrer que l'autorité qui s'accompagne de cette compétence non seulement n'est pas contestée, mais facilite singulièrement son exercice.

Sans nier les déficits entraînés par le manque de conscience professionnelle, trop souvent constaté chez l'ouvrier ou chez l'employé, c'est justice de reconnaître, cependant, que le travail bien commandé est, la plupart du temps, bien exécuté. C'est tout l'art du chef qui est ici en cause ; art que la formule devenue célèbre de M. Fayol fait tenir en ces mots : « Prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler. »

2<sup>o</sup> *Organisation des rapports entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent.*

Fidèles à notre doctrine et à l'expérience des réalités de la vie professionnelle, nous ne pouvons raisonnablement concevoir cette organisation que basée sur

une large collaboration et se réalisant par des institutions inspirées de cet esprit.

Collaboration véritable des subordonnés avec l'autorité, qui ne sera féconde qu'à la condition essentielle qu'elle soit bien réellement collaboration ; qu'elle le soit dans la sincérité même des intentions.

Collaboration que l'autorité ne doit pas subir comme un mal nécessaire et provisoire, pas plus que les subordonnés ne doivent la considérer comme une tactique guerrière dirigée contre toute autorité. De la collaboration ceci ne serait que l'étiquette menteuse, il ne faudrait rien en attendre de bon.

Collaboration bien propre à servir les intérêts des deux facteurs de la production, puisque suivant l'étymologie même du mot « travailler avec », elle implique de suite l'union des efforts de tous vers un but commun et déterminé, laissant, cependant, à chacun sa tâche propre, son rôle bien départagé, disposant tout en un mot pour la prospérité de l'entreprise.

Collaboration organisée et se réalisant par des institutions bien adaptées.

Certes, nous ne pouvons ignorer tout ce qui vient de faire obstacle à cette réalisation que l'état d'esprit d'une partie de la classe ouvrière peut faire redouter comme un danger : « N'y a-t-il pas erreur à réclamer des institutions de collaboration en présence d'esprits qui, précisément, semblent les rendre impossibles ?... » écrivait à ce sujet quelqu'un de très averti et qui se hâta de répondre : « C'est l'éternel débat entre les lois et les mœurs. Il ne suffit pas assurément de proposer les institutions contraires aux mœurs qu'on veut combattre ; il faut convertir les esprits. Mais ces besoins loin d'être successives, doivent être simultanées... La matière et l'esprit réagissent l'un sur l'autre. Faire des institutions de collaboration, aide à répandre l'esprit de collaboration ».

Ces institutions, nous les voyons à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. A l'intérieur de l'entreprise elles s'appellent : *Conseils d'entreprises, délégations du personnel, Conseils ou délégations du travail...* etc... Le nom importe peu, c'est la chose qu'il faut retenir.

Et, sans même aborder le problème ardu et complexe de la participation à la gestion, en ne considérant la question que sous l'angle de la représentation des ouvriers et des employés auprès de la Direction, pour l'étude en commun de ce qui intéresse l'entreprise, on voit sans peine le

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

**Georges GANUCHAUD & Fils**

**AU BON RESSEMELAGE**

Place Sainte-Croix, NANTES

**RIEN** que de **Solides Réparations**

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS



vaste champ d'action qui s'offre : Règlements d'atelier, application des contrats collectifs, organisation technique et rendement du travail, mesures d'hygiène, surveillance de l'apprentissage, amélioration des conditions du travail, etc...

A l'extérieur, c'est par l'organisation syndicale que peut s'établir la collaboration à l'exercice de l'autorité.

Au premier degré de la collaboration à l'intérieur de la maison, il est nécessaire de voir s'ajouter, se superposer pour la compléter, une franche et loyale collaboration entre les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers.

Et ainsi se pose du même coup toute la question de l'organisation corporative telle que nous la concevons : le syndicat, d'abord ; puis, la rencontre des délégués des syndicats patronaux et ouvriers par la commission mixte ; la Convention collective discutée et établie par la Commission mixte et déterminant les conditions de travail. Conventions qui peuvent être locales, régionales, nationales et même internationales.

Ensuite, juridiction professionnelle, Inspection du Travail, Conseils Supérieurs du Travail, de l'Enseignement Technique, Conseil National Economique ; ceux-ci ayant en matière de législation sociale et économique le droit d'avis, de proposition et d'interprétation des lois, voire même le droit d'initiative.

« Lorsque la profession sera ainsi organisée, dit une déclaration de la C.F.T.C., nous pourrions espérer réaliser, dans la mesure du possible à l'humaine imperfection, le règne de la justice dans le domaine social. »

Un exemple intéressant et concluant vient, entre d'autres, nous prouver que poursuivre cette organisation n'est point une chimère et que des résultats tangibles peuvent en être obtenus ; c'est celui de la couture parisienne.

La Convention collective qui mit si heureusement fin à la grève de 1923 a réalisé la paix dans cette profession en instituant une Commission mixte. Celle-ci a non seulement évité jusqu'ici le retour de nouveaux conflits en prévoyant ce qui aurait pu les provoquer, en obtenant de légitimes améliorations, mais encore en cherchant, avec le souci de l'intérêt général, une meilleure organisation de la profession elle-même.

Enfin, au-delà de cette collaboration des éléments de la profession par les organisations syndicales, la collaboration de la profession organisée avec les autres organismes sociaux et économiques est aussi requise. Par là, les professions retrouveraient une part d'autorité publique ; elles auraient une influence de plus en plus féconde sur la législation sociale.

C'est dans ce sens qu'il s'agit d'orienter l'initiative publique et privée, non seulement pour une meilleure justice sociale génératrice de paix, mais aussi pour un ordre économique meilleur.

Le principe d'autorité ne pourra que gagner à l'instauration de cet ordre basé sur des institutions où il demeure tout entier et où il peut jouer normalement.

Si nous admettons que l'autorité est un pouvoir de coordination des forces au service du bien commun, nous admettons sans peine que la puissance de coordination, représentée par tous les rouages de l'organisation professionnelle, ne va pas à l'encontre du principe d'autorité qui, selon une belle expression : « s'impose à tous parce que indispensable au bien commun, mais est respectueuse de la dignité humaine et faite avant tout pour servir. »

M. LAFEUILLE.

**Union Régionale**

des

**Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

**Convocations**

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire le premier mercredi, 6 mai, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le deuxième mercredi, 13 mai, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

**2<sup>e</sup> CONGRÈS de l'Union Régionale**

DES

**Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**

des 14 et 15 Mars 1925

à ANGERS

(SUITE)

Dans notre précédent numéro, nous avons commencé à rendre compte du très complet rapport de Mlle Drouart, vice-présidente de l'Union Régionale de l'Ouest, présidente du Syndicat des Dames employées du commerce et de l'industrie, sur les organismes auxquels les Syndicats peuvent collaborer.

Nous avons dit que la première assemblée dans laquelle nous devons pénétrer, et dans laquelle nous avons des membres, était le Conseil supérieur du travail.

Nous avons parlé de sa mission, de sa composition, de ses réunions, de sa Commission permanente et des questions à lui soumettre.

Nous terminons aujourd'hui, et allons parler ensuite des autres organismes auxquels les Syndicats peuvent et doivent s'intéresser.

**CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL**

(Suite)

Les Syndicats professionnels féminins sont représentés au Conseil supérieur du Travail par Mlle Beeckmans, présidente de l'Union Centrale de l'Abbaye, où son intervention a été particulièrement heureuse en ce qui concerne les accords mettant fin aux conflits entre la Chambre Patronale de la couture parisienne et les Syndicats des ouvrières de l'habillement.

Parmi les dernières questions étudiées par la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, nous citerons :

- La participation aux bénéfices ;
  - Les Assurances sociales ;
  - Les Allocations familiales,
- et l'on y étudie la question du règlement des conflits par la conciliation et l'arbitrage.

Conseils des Prud'hommes. — Les Conseils de Prud'hommes qui existaient avant la Révolution, furent détruits avec les corporations. Ils furent restaurés par la loi du 18 mars 1806 promulguée par Napoléon.

Les Conseils de Prud'hommes ont pour mission le contrôle du respect et de l'application des lois intéressant les travailleurs.

Les Conseils de Prud'hommes sont composés de représentants de patrons, employés et ouvriers, syndiqués ou non. Ils sont chargés de juger les conflits personnels provoqués par des questions de travail entre patrons et salariés. Ils agissent rapidement en essayant d'abord de la conciliation, puis lorsqu'ils n'ont pas réussi, ils prennent une décision qui règlera le litige, du moins si la somme en cause ne dépasse pas 300 francs.

Le Syndicat est à la base des Conseils de Prud'hommes, aussi tous les membres d'un Syndicat remplissant les conditions requises peuvent et doivent se faire inscrire sur la liste des électeurs et prendre part au

vote. Ils doivent avoir 25 ans d'âge, 3 ans de profession (apprentissage compris) dans le ressort du Conseil, savoir lire et écrire, et, pour les hommes, être inscrits sur les listes électorales politiques.

Un grand nombre de nos Syndicats ont enregistré des succès aux diverses élections prud'hommiales, tant à Paris qu'en province. A Nantes nous avons un Conseiller prud'hommes, notre ami Ricordel.

Office des Pupilles de la Nation. — Organisme officiel, existant au chef-lieu de chaque département, destiné à assurer la protection des orphelins de la grande guerre. Cet organisme a pour mission de veiller à l'observation des lois protectrices de l'enfance et des règles du Code civil en matière de tutelle, s'occupe de leur placement, leur accorde, si nécessaire, et dans la mesure du possible, des subventions permettant de pourvoir à leur entretien, à leur éducation, et même à leur développement normal s'ils appartiennent à des familles peu aisées.

A la tête de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, des représentants de l'Etat ainsi que des groupements sociaux, parmi lesquels plusieurs sont élus par les Syndicats patronaux, employés et ouvriers.

Aux Conseils d'administration de ces organismes, nous comptons plusieurs membres de nos Syndicats.

Enseignement technique. — La loi « Astier », du 25 juillet 1919, ayant rendu obligatoire, pour les jeunes gens de moins de 18 ans, l'assistance à des cours techniques et à des cours d'enseignement général, les Syndicats ont un rôle important à remplir.

Ils ont donc créé des cours de formation et de perfectionnement, que la loi autorise à subventionner lorsqu'ils répondent à ses exigences. Ces cours sont suivis par des jeunes gens de 13 à 18 ans.

Dans le but d'assurer l'exécution de la loi Astier, il a été créé à Paris un Conseil supérieur de l'enseignement technique présidé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie qui comprend des membres désignés par le Ministre et des membres de droit. Il existe au sein de ce Conseil une Commission permanente.

A côté de ce Conseil supérieur, il y a dans chaque département des Comités départementaux de l'enseignement technique qui comprennent des membres des Syndicats d'employés et ouvriers et élus de la même façon que les Conseillers prud'hommes.

Ces Comités sont chargés d'étudier toutes les questions se rapportant à l'enseignement technique, création d'écoles publiques de l'enseignement technique, reconnaissance par l'Etat d'écoles privées d'enseignement technique, demandes de subventions pour écoles ou cours.

Au sein de ces Comités existe une Commission locale, qui se réunit chaque trimestre et présente ses travaux à la réunion annuelle du Comité.

La place de nos Syndicats étant toute indiquée dans ces organismes, ils n'ont pas manqué de la prendre partout où cela leur a été possible, aussi voyons-nous des ouvriers siéger au Conseil supérieur de l'enseignement technique et dans les Comités départementaux.

Chambres de Métiers. — Les Chambres de Métiers qui n'existent encore pas partout, mais qu'une loi en projet doit rendre obligatoires, sont des organismes chargés de déterminer l'orientation professionnelle, d'organiser, de surveiller, de contrôler l'apprentissage, permettant de remédier à la crise de l'apprentissage, crise devenue inquiétante pour l'avenir de notre pays au point de vue de l'industrie.

L'apprentissage et l'enseignement technique ne peuvent tenir la place l'un de l'autre, ils se complètent. La pratique du métier, appuyée sur un bagage scientifique, donne un ouvrier complet et vraiment qualifié, tandis que la technique, sans la pratique produira le plus souvent un jeune ouvrier incapable de faire œuvre vraiment

utile. La technique et la pratique doivent donc marcher de pair, car il faut un apprentissage sur le métier pour faire de l'ouvrier, qui suit ou a suivi des cours techniques, un ouvrier vraiment capable. C'est donc pour aider à donner cet apprentissage que les chambres de métiers ont été créées.

Il en existe à Limoges, Bordeaux et Angers.

C'est une organisation qui ne peut se réaliser et être viable qu'à la condition d'une collaboration parfaite entre gens de métiers, patrons et ouvriers.

La loi destinée à créer et régir les Chambres de Métiers prévoit une représentation en nombre égal des patrons et des ouvriers. Les élections aux Chambres de Métiers ont lieu de la même façon que pour les Conseils de Prud'hommes.

Les attributions des Chambres de Métiers sont de créer des Offices d'orientation professionnelle ; d'organiser l'apprentissage ; de surveiller la formation professionnelle de l'apprenti à l'atelier, à l'usine, au bureau ; de créer des cours de perfectionnement là où ils n'existent pas.

Là encore nos Syndicats tiendront à honneur de faire partie des Chambres de Métiers afin de pouvoir exercer une saine influence sur la mentalité du jeune ouvrier avec lequel il prendra contact.

Commission du coût de la vie. — La Commission du coût de la vie a été instituée par un décret du 19 février 1920, modifié le 1er juin de la même année. Elle a pour but de lutter contre la hausse constante du prix des matières nécessaires à l'existence.

C'est une Commission interministérielle, siégeant au Ministère du Travail, sous la présidence du Ministre du Travail, qui est chargée de suivre les variations des cours, d'en rechercher les causes, de constater leur répercussion sur les éléments essentiels du coût de la vie, de proposer les mesures propres à y remédier.

Cette Commission est composée de 33 membres comprenant des représentants des organismes industriels, agricoles, commerciaux, coopératifs nommés par un arrêté du Ministre du Travail. La C. F. T. C. y est représentée à Paris par Gaston Tessier.

Des Comités de vie chère se créent dans les centres régionaux où la nécessité en est reconnue. Ces Comités recueillent, et transmettent ensuite à la Commission centrale, les éléments d'information qu'ils ont recueillis dans leur circonscription. Tous les trois mois la Commission centrale présente le résultat de ses travaux et de ses constatations.

Nombre de nos Syndicats ont pénétré dans ces Comités régionaux, qui sont de droit présidés par le Préfet. A Angers, Mlle Patarin y représente nos organisations de Maine-et-Loire.

Commissions d'expertise et de salaires. — Comme leur nom l'indique, ces Commissions ont pour but l'évaluation du travail et la fixation du taux des salaires qui doivent le rétribuer proportionnellement au coût de la vie.

Hygiène des Habitations. — S'il est une question qui ne doit pas rester indifférente aux Syndicats c'est celle du logement du travailleur.

Le Syndicat doit, en effet, pénétrer dans toutes les Commissions chargées de s'occuper de la salubrité des logements, de lutter contre le taudis, de faire construire des habitations saines et à bon marché, d'abord pour les syndiqués qui, en ayant fait la demande, se trouvent dans les conditions voulues, plus particulièrement pour les fa-

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

**NANTES-SPORTS**

10, rue de l'Écluse, 10

SPORTS

JEUX

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

**THÉOPHILE GUILLON**

où vous trouverez le plus grand choix DEMANDEZ et aux meilleures conditions

**La "FINE-BRETAGNE"**

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

**GRANDE PHARMACIE DE PARIS**

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

milles nombreuses que l'on veut chasser de partout.

Ce rapport très complet, mais dont nous ne donnons qu'un résumé, a été fortement applaudi de l'assemblée toute entière.

## Séance de clôture

A 17 heures, avait lieu, salle de Chémelier, la séance de clôture du 2<sup>e</sup> Congrès de l'Union régionale de l'Ouest.

Sur l'estrade avaient pris place avec Sa Grandeur Mgr Rumeau, évêque d'Angers, qui présidait, MM. Despont, président de la Fédération des employés catholiques, représentant la Confédération française des Travailleurs chrétiens; Gustave Pressensé, président de l'Union régionale de l'Ouest; Normand-d'Authon, de Saint-Pern, des catholiques sociaux, Jacq, Mme Renou, Mlle Gateblé, propagandiste des Syndicats féminins de l'Abbaye.

M. Gustave Pressensé, au nom de l'Union régionale de l'Ouest, prend le premier la parole.

« Monseigneur,

» En ouvrant cette dernière séance du 2<sup>e</sup> Congrès de l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens de l'Ouest, dans laquelle nous avons l'honneur de compter votre beau diocèse, permettez-moi, Monseigneur, au nom des membres de cette Union, de vous dire combien nous sommes sensibles à la marque de sympathie, toute paternelle et d'intérêt, que Votre Grandeur veut bien nous témoigner aujourd'hui en nous faisant l'honneur de présider cette séance de clôture. Aussi, Monseigneur, tous du fond du cœur nous vous disons merci.

» Nous sommes d'autant plus heureux de la présence de Votre Grandeur avec nous, qu'elle est pour nos organisations syndicales chrétiennes un encouragement ajouté à ceux que nous avons reçus de Son Excellence Mgr Ceretti, des cardinaux, archevêques et évêques de France.

» Mgr l'Evêque de Nantes, qui nous a fait l'honneur, l'année dernière, lors de notre premier Congrès, de présider notre séance de clôture, n'a-t-il pas dit dans un élan admirable, répondant à Zirnheld à la fin de sa conférence, combien il était changé vis-à-vis de nos Syndicats chrétiens qu'il avait considéré jusque-là comme les Syndicats révolutionnaires, toujours en opposition, aussi nous a-t-il assuré de son appui près de son clergé, appui dont nous ressentons encore les heureux effets.

» Nous ne doutons pas non plus que Votre Grandeur, après la conférence que doit nous faire tout à l'heure M. Despont, soit gagnée à nos organisations syndicales chrétiennes et que nous pourrions compter sur votre bienveillant appui.

M. Pressensé remercie ensuite M. Despont, M. l'abbé Brac, les organisatrices du Congrès, puis s'adressant à toutes les personnes présentes, il s'exprime ainsi : « Merci à vous, Mesdames, Messieurs, ainsi qu'à vous, mes chers collègues et camarades syndiqués, d'avoir répondu en aussi grand nombre aux invitations qui vous ont été adressées, prouvant pour les uns qu'ils n'ont pas eu peur de venir apprendre à nous connaître, pour les autres l'attachement qu'ils ont pour leurs Syndicats professionnels. »

Puis, dans un court rapport, M. Pressensé parle des deux réunions du samedi soir, où MM. Despont et Pressensé, pour les hommes, Mlle Gateblé pour les dames, ont fait connaître ce que sont les organisations syndicales chrétiennes, ce que doit être l'élite syndicale.

Il rend compte ensuite de la messe à la cathédrale, de la magnifique allocution de M. l'abbé Brac, des deux séances d'études où des rapports ont été présentés par M. Pressensé sur la marche de l'U. R. en 1924-25, Mlle Baugé, sur le travail, Mlle Drouart sur les organismes auxquels les Syndicats peuvent et doivent collaborer.

Il termine en faisant appel à tous les syndiqués qui doivent rester attachés à leurs Syndicats et à tous ceux qui ne le sont pas encore à venir grossir les rangs des Travailleurs chrétiens.

## Discours de M. Despont

M. Despont, prenant ensuite la parole, fait une intéressante et substantielle conférence, démontrant pourquoi les travailleurs doivent se syndiquer et développer les principes et la doctrine du syndicalisme chrétien.

Il rappelle justement la récente lettre de Mgr Rumeau sur le socialisme et le communisme, et son appel à la paix sociale par le retour à la doctrine de l'Evangile.

« Or, dit-il, le groupement professionnel n'est qu'une forme moderne de la charité. Obligés de travailler et vivre en société, les hommes ne sauraient s'isoler. Jadis les corporations avaient donné une solution à la question sociale, la révolution les a supprimées. La voie a été enfin ouverte à une organisation nouvelle, au nom des principes de la doctrine, de l'idéal qu'ils professent, les catholiques doivent s'organiser, se syndiquer. »

M. Despont développe alors la doctrine de la Confédération française des Travailleurs chrétiens dans leur formation, les syndicats sont professionnels dans leur action, à laquelle ils apportent toutes les forces de généreux dévouement que leur donnent leurs idées.

L'encyclique immortelle de Léon XIII, « Rerum Novarum », a formulé les principes; tous les catholiques doivent s'en inspirer en matière de travail.

Le conférencier expose enfin les efforts faits par la Confédération et les très beaux résultats atteints aujourd'hui par ses membres qui font une véritable élite dans le mouvement social. Dans le monde du travail qui est si agité, les catholiques mettent la somme indispensable d'esprit chrétien qui permettra d'éviter des catastrophes.

L'idéal de chacun des travailleurs chrétiens sera d'être, même ignoré comme le soldat inconnu, l'agent de la défense et de la reconstruction nationale.

La salle tout entière a applaudi longuement ce magnifique discours.

## Discours de Mgr Rumeau

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, prend à son tour la parole pour tirer les conclusions de ce Congrès et encourager les organisations chrétiennes. Il rappelle qu'elles sont une œuvre éminemment évangélique et cela parce que Jésus-Christ en personne a ennobli le travail, lui donnant pendant trente ans en toute vérité ses préférences. C'est encore parce que Jésus-Christ a formulé le grand commandement de la charité qui reste à la base de toutes les organisations qui prône la C. F. T. C. Il rappelle les grands enseignements de Léon XIII aux ouvriers chrétiens quand, conduits par Albert de Mun, ils lui portèrent l'hommage de la France du Travail; puis montrant à son tour la nécessité des organisations sociales, il insiste pour que se multiplient les Syndicats chrétiens qui collaboreront heureusement avec les organisations patronales à tout concilier, grâce aux commissions mixtes que souhaitent tous ceux qui veulent travailler utilement à la paix sociale.

En terminant, Mgr Rumeau adresse ses félicitations à tous ceux qui se dévouent si généreusement à ces œuvres, notamment à M. l'abbé Brac, qui, depuis bientôt cinq ans, cherche à faire pénétrer l'idée d'organisation chrétienne du travail dans les œuvres du diocèse.

Le 2<sup>e</sup> Congrès de l'Union régionale de l'Ouest est terminé, il a pleinement réussi, il laisse les plus belles espérances pour l'avenir dans le diocèse d'Angers. Souhaitons que ces espérances se réalisent au plus tôt, ce sera là la récompense des efforts faits par tous ceux qui travaillent et se dévouent à l'accroissement des Syndicats chrétiens.

A la fin de la séance, M. Gustave Pressensé fait connaître que le prochain Congrès de l'Union de l'Ouest se tiendra en 1926 à Poitiers.

## Union Nantaise DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

### Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des Bureaux des Syndicats.

## Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS  
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS  
DE LA LOIRE-INFERIEURE  
6, rue de Bel-Air, Nantes

### Convocation

Réunion du Bureau le mardi 5 mai, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### AVIS IMPORTANT

PAIEMENT DES COTISATIONS  
ET DES RETRAITES

Le paiement des cotisations et des retraites aura lieu, comme d'habitude, les premiers et deuxième dimanches, 3 et 10 mai.

## Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous avons le plaisir de faire connaître à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine vient d'être créée à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

Nous en reparlerons plus longuement dans le prochain « Messager ».

Dès à présent, la permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser tous les soirs, de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

## SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures; le soir, de 14 h. à 19 heures.

## La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie à l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social : 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

## Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

### Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 8 mai, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

### Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 10 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ;  
Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerné, trésorier.

## Famille Syndicale

FIANÇAILES

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles, le lundi de Pâques, de notre camarade Pipelier, membre du Conseil syndical, avec Mlle Germaine Simon.

Nos sincères félicitations à notre camarade.

### DECES

Notre famille syndicale vient d'être éprouvée à nouveau par la mort, à l'âge de 36 ans, de notre camarade Théodore Godin, enlevé en huit jours à l'affection de sa femme et de ses quatre enfants.

Théodore Godin était le frère de notre ancien vice-président, Henri Godin, que tous connaissaient.

Le Syndicat a été représenté aux obsèques de ce camarade par plusieurs Membres du Conseil syndical.

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felitre (face au Marché)

Maison de Confiance **NANTES**  
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

En cette terrible épreuve, nous adressons à Mme Th. Godin, à ses enfants et à toute sa famille, l'expression de nos chrétiennes condoléances.

## Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

REUNION DU DIMANCHE 22 MARS

Etaient présents tous les Membres du Conseil.

M. Moreau, président, fait connaître que le Conseil syndical avait convoqué les membres du Syndicat afin d'étudier la question de la participation du Syndicat à la création d'un poste de secrétaire général de l'Union régionale. Il s'agit pour cela d'une augmentation de cotisation. Le quorum n'ayant pas été atteint, les Membres présents ne purent prendre de décision et la question a été renvoyée à une prochaine réunion, mais il a été décidé que pour cette année 1925 les cotisations ne seraient pas augmentées.

Il a été ensuite question d'organiser pour le début de l'hiver une séance récréative, laquelle pourra aider pour 1925 à la participation de certains frais imposés au Syndicat.

## Section des Dames

### Syndicat

des Dames employées

du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

### VIE SYNDICALE

L'Elite et la Kermesse

Cette année, nous voulons devancer toutes les fêtes d'été et c'est le « beau mois de mai » qui verra notre grande Kermesse annuelle. Quelques jours seulement nous en séparons.

Nous le savons toutes, le 24 mai, les beaux ombrages du grand Loquidy abriteront la foule joyeuse qui se pressera autour des comptoirs et applaudira aux attractions variées et inédites.

Beaucoup ont travaillé déjà pour la faire plus belle que par le passé, notre grande Kermesse !

L'élite, c'est-à-dire, comme on vous l'expliquait naguère, toutes celles qui comprennent l'importance du Syndicat et de ce qui tient à sa vie : celles qui veulent se dévouer et donner d'elles-mêmes, l'élite donc, s'est mise à l'œuvre.

En sommes-nous de cette élite ? Voyons ce que nous avons fait... Sinon, il est temps encore de s'y mettre et de faire beaucoup en peu de temps.

Il faut, d'abord, que chacune soit persuadée qu'elle peut, qu'elle doit apporter sa part d'activité. Le succès de la journée est dû à l'ensemble et à l'union des efforts de chaque personnalité.

« Mais, que puis-je faire ? » me dirait-on. — Oh ! la réponse est bien simple. Avez-vous l'ingéniosité, l'adresse de faire surgir sous vos doigts délicats de jolis objets pour la vente ? Bien vite, mettez-vous à l'œuvre. L'on fait de si jolies choses avec de minimes matériaux !

« Mais, je suis prise tout le jour par mes occupations ; le temps me manque pour ces petits travaux... »

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

— Soit, mais vous pouvez peut-être susciter autour de vous des bonnes volontés jouissant de plus de loisirs. En tous cas, vous pouvez placer des billets de tombola ; les carnets de vous sont offerts à la Permanence. Vous devez beaucoup parler de la Kermesse, inciter à y venir avec de tels accents que l'on ne puisse résister ; entraîner en masse le 24 vers le Grand-Loquidy.

— Êtes-vous inscrite comme vendeuse à un comptoir ? Vous voyez là que l'on compte sur vous. Remplissez votre poste avec tout l'entraînement, tout le dévouement même dont vous êtes capable. Acceptez les responsabilités que vous sentez pouvoir porter. Secondez les organisatrices qui demandent votre concours. Un poste de second plan où il n'y a pas à paraître, mais à se rendre bien utile ne fait pas peur à l'élite. Elle sait même, s'il le faut, se sacrifier un peu pour demeurer aux comptoirs alors qu'il y aurait plaisir à se promener, à voir, à s'amuser un peu dans la foule.

A l'œuvre donc ! le temps presse ! Travaillons toutes pour que la Kermesse de 1925 soit une fête superbe, réussie en tous points !

Nous savons que de son succès dépend le plaisir, le bienfait des vacances au grand air pour un grand nombre d'entre nous. Que cette douce perspective excite toutes les bonnes volontés.

### CONVOCATION

Le prochain cercle d'études aura lieu le dimanche 3 mai, à 8 heures 3/4 très précises.

### Cercle d'Études

La dernière étude sur « Le spectacle et la famille » a été faite par Mlle Moison. En voici le résumé qu'elle a bien voulu nous communiquer.

Avant d'aborder le sujet de notre étude sur le spectacle, j'ai pensé qu'il vous serait peut-être de quelque intérêt de rappeler rapidement l'origine et l'évolution du théâtre jusqu'à nos jours.

Ce sont les Grecs qui, au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, eurent le goût et l'idée du théâtre ; ils construisirent des théâtres en pierre en forme d'arènes, la scène se déroulait en plein air et sans décors ; les acteurs jouaient avec des masques portavoix.

Depuis, peu à peu, il s'est produit des perfectionnements pour en arriver à notre mise en scène actuelle. Nous allons voir ensemble les bons et mauvais côtés du spectacle ; puis nous ferons un sérieux examen de conscience.

Je trouve dans le « Gouvernement de soi-même », du P. Eymieu, un principe de psychologie d'une vérité indiscutable, c'est celui-ci : Nos idées découlent d'une façon presque automatique nos actes. N'en ressort-il pas clairement que nous devons entretenir en nous des idées conformes aux actes que nous voulons accomplir, et surveiller de très près ce qui peut les influencer, soit lectures, soit spectacles.

Le spectacle, moins journalièrement en contact avec nous, ne se rattrape-t-il pas par l'intensité des impressions qu'il nous procure ? Et s'il peut nous en donner de bonnes, ne nous en produit-il pas souvent de fort mauvaises dont nous devons nous méfier ?

Nous avons tous espéré, après la guerre, voir un relèvement du niveau moral des répertoires de théâtre. Notre espoir s'est-il réalisé ? Jusqu'ici nous n'avons guère de raisons de le croire ; aussi devons-nous faire très attention et nous montrer difficile sur le choix des spectacles que nous nous permettons.

Le théâtre a été longtemps sous le régime de la censure. Celle-ci a été supprimée ; mais, comme tous les lieux publics, le théâtre est sous la police du maire et celui-ci devrait être aidé et averti par les journaux. Mais peut-on se faire une opinion d'après les compte rendus de journaux, même de ceux auxquels on devrait pouvoir se fier ? Non.

Malheureusement l'influence de la publicité est énorme. Que de choses fâcheuses seraient évitées si les journaux avaient le courage de refuser leur appui aux entrepreneurs de démoralisation !

Mais reparlons de la censure : la plus efficace ne serait-elle pas celle faite par le

## CRÉDIT NANTAIS

ANC<sup>te</sup> M<sup>re</sup> JULES ROUSSELOT & C<sup>ie</sup>  
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs  
Rue Lafayette, 18 - NANTES  
TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.66 - 21.60

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT  
BUREAUX :  
CARHAIX, CHATEAULIN, GONCARNEAU, DOUARNENEZ,  
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON  
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES  
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

public lui-même ; qu'il demande des spectacles plus sains et plus nobles d'idées. C'est une campagne de salubrité publique en même temps qu'une œuvre patriotique, car l'étranger nous juge sévèrement à ce sujet. Pour certains, la France est entièrement corrompue par la littérature immorale. Nous devons avoir à cœur de leur prouver que le bien existe à côté du mal ; que le génie français est capable de produire autre chose que des polissonneries.

Dieu merci ! nous pouvons constater qu'il est fait, dans ce moment, de vigoureux efforts en ce but : c'est ainsi qu'un groupe d'artistes amateurs qui a pour titre « Le théâtre catholique » a entrepris la rénovation du théâtre chrétien artistique.

Aussi, pour notre part, ne refusons jamais de prêter notre concours lorsqu'on nous le demandera ; car ici même, dans notre ville, ne voyons-nous pas toutes les organisations catholiques nantaises faire, dans le même but, des efforts semblables. Encourageons, soutenons ces groupes si dévoués qui combattent le mauvais spectacle par le bon. Nous allons maintenant aborder le cinéma.

Lorsque les frères Lumière découvrirent, voilà bientôt trente ans, la photographie animée, les spectateurs de la première représentation auraient été bien surpris si on leur avait annoncé qu'ils étaient témoins d'un des événements les plus prodigieux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis, que de progrès se sont réalisés ! le cinéma n'est-il pas un triomphant concurrent du théâtre ? Ce divertissement est maintenant une passion universelle. Examinons-en d'abord les méfaits, nous verrons ensuite le bien à en tirer.

Sa prédication est plus puissante que celle du roman, plus compréhensible que celle du théâtre. Son action sur nos nerfs est brutale ; ses personnages, à défaut de paroles, doivent accentuer les gestes.

En face d'un film, le spectateur n'a pas d'effort d'intelligence à faire pour s'imaginer une existence de rêve ; il voit, et, sous ses yeux, la vie s'arrange toujours, quelles que soient les difficultés. Mais il en est tout autrement dans la réalité ; aussi les déceptions feront-elles de l'habitude du cinéma un révolté en lui donnant des goûts que rien ne pourra satisfaire.

Par des émotions trop vives, l'organisme se délabre, se fatigue et rend l'homme moins apte à la lutte contre tout ce qui provoque cette maladie si fréquente en notre trépidante vie moderne : je veux parler de la neurasthénie.

Un autre méfait du cinéma au point de vue social c'est la recrudescence du crime, surtout chez les jeunes.

La contagion de l'exemple est terrible. A force de voir réussir des bandits, d'élegants voleurs mener large et joyeuse vie avec le produit de leur vol, l'idée de commettre un crime peut naître dans certains cerveaux : le spectateur d'aujourd'hui peut devenir l'acteur de demain, reproduisant presque inconsciemment les gestes qu'il a appris au cinéma. Il faut ajouter à tout cela le danger spirituel des films de spiritisme, théosophie, réincarnation qui donnent une pâture à cet appétit surnaturel dont les âmes sont travaillées et qu'exploitent les ennemis de l'Église. Ils s'attaquent parfois directement à elle, en empruntant une autorité soi-disant historique. Le peuple qui ignore comment se trüque un film ne peut douter de ce qu'on lui présente ; pour lui, c'est la vérité. Il a vu... inutile d'essayer de le détromper.

Mais, si le cinéma peut beaucoup de mal, il peut aussi beaucoup de bien, et c'est à en tirer cela que nous devons nous appliquer. Cette invention moderne peut devenir, pour les enfants et le peuple, un puissant moyen d'éducation et un divertissement sain.

## H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES  
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Le peuple, qui n'a pas le temps de parfaire une instruction souvent incomplète, trouvera en lui un enseignement parfait. Par les yeux, il apprendra à connaître son pays, son histoire, les pays étrangers, les mœurs et leurs habitants ; les découvertes scientifiques et leurs applications pratiques. Le cinéma sera ainsi pour lui un instrument de progrès.

La charité nous oblige à penser à l'âme du peuple ; nous devons écarter de lui tout ce qui peut être une cause de chute. Tout d'abord employons notre influence pour détourner les enfants du mauvais cinéma, faisons connaître les dangers dont il est cause. Combien de gens ne s'en doutent même pas ! La masse n'est-elle pas, sur certains sujets, d'une ignorance incroyable.

Il faut aussi encourager le bon film qui ne sera vainqueur qu'à la condition d'être aussi intéressant, sinon plus, que l'autre. Donnons au peuple français, qui n'est nullement incapable d'apprécier le beau et le bon, des films français chrétiens, pour qu'il sorte de ces spectacles il puisse lever la tête vers le ciel et se sente, non pas diminué, mais plus fort, meilleur Français et meilleur catholique.

### Séance récréative

Comme il fait bon sortir de la foule qui crie et chante dans nos rues en ce jour de Mi-Carême ! C'est du moins l'impression ressentie en entrant au numéro 18 de la rue Talensac. Ici, avec les cris joyeux et les rires des fillettes on se sent dans une atmosphère de saine gaieté.

Le programme de notre petite fête syndicale n'est pas celui que nous pensions avoir : deux des principales actrices du drame annoncé se sont trouvées souffrantes, il a fallu tout modifier à la dernière minute. Mais l'appel fait à d'aimables bonnes volontés a été entendu, et tout le monde se trouvera satisfait à la fin de la soirée.

A toutes celles qui ont répondu à notre appel en nous apportant leur concours, ainsi qu'aux syndiquées présentes, nous disons un chaleureux merci, exprimant aussi de tout cœur notre gratitude aux organisatrices si dévouées qui ont tant fait pour rendre l'accueil attrayant, et la journée charmante.

Nous sommes toutes contentes de notre petite fête, seul dans cette salle comble, un spectateur a dû s'ennuyer... c'est le pigeon, un des lots de la loterie (car nous avons eu aussi une loterie) qui, dans son panier à salade, méditait sans doute sur le sort qui lui était réservé...

### Notre promenade

Oh ! la perspective de cette journée où tout le monde se retrouvera en famille dans la détente du travail quotidien.

Quelle joie de se rencontrer le 17 mai, nombreuses, avant le lever du soleil, à l'aube d'un beau dimanche de printemps qui comptera dans nos annales comme la date d'une de nos meilleures réunions.

Quel enchantement nous promet le voyage, l'arrivée en gare, une toute petite gare, en pleine forêt !

Nous verrons la charmante bourgade avec sa simple église où nous entendrons la sainte Messe ; ses antiques maisons, son grand calvaire.

Nous déjeunerons dans une vaste salle aménagée tout exprès pour nous.

Puis, nous irons nous perdre sous bois, parmi les vertes frondaisons des chênes ; nous respirerons la bonne odeur des sapins, en entendant chanter les oiseaux et en devisant gaiement.

Que personne ne soit en retard. Le rassemblement doit se faire à la gare de l'Etat. Le train part à 5 heures très précises.

Le train du retour nous ramènera à Nantes, à 20 heures 3, enchantées, je suis sûre, de cette journée.

## POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

# Cof's

DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable

Breveté  
France  
et Étranger

25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

### Famille Syndicale

#### NAISSANCES

On nous prie d'annoncer la naissance de Jean Maze, fils de M. et de Mme Maze. Et de Jean Carellou, fils de M. et Mme Carellou.

Aux heureux parents le *Messageur Syndical* offre ses meilleurs vœux de bonheur.

#### MARIAGES

Le 14 avril 1925 a eu lieu, en l'église Saint-Similien, le mariage de Mlle Mathilde Le Callo avec M. Jean Trivière.

Le 18 avril 1925 a eu lieu, en l'église Sainte-Croix, le mariage de Mlle Madeleine Guillet avec M. Maurice Haye.

Le 21 avril 1925, a eu lieu, en l'église Saint-Clément, le mariage de Mlle Antoinette Maillard avec M. Charles Frin.

A tous, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

#### NECROLOGIE

Mlle Renée Chesneau vient d'avoir la douleur de perdre son père, et Mlle Mathel son frère. Qu'elles veuillent bien trouver ici, avec l'assurance de nos prières, l'expression de notre vive sympathie et de nos sincères condoléances.

### Syndicat de l'Aiguille

#### SEANCE RECREATIVE

Le 24 mai aura lieu, dans la salle des Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air, notre grande fête annuelle, pour les familles de nos syndiquées.

Un programme choisi permettra à nos jeunes filles de faire ressortir leurs talents déjà bien connus et très appréciés.

Lever du rideau à 16 heures. Pendant les entr'actes, vente de brioches, oranges et berlingots.

#### Section de l'Habillement

C'est avec les plus vifs sentiments de reconnaissance que le bureau de l'habillement remercie les personnes généreuses et dévouées qui ont favorisé notre vente de charité du 29 mars.

Succès que nous devons aussi à nos zélées présidente et vice-présidentes qui, ayant garni la salle avec un goût exquis, nous ont assuré des recettes importantes.

Nous demanderons à notre bonne patronne sainte Anne de bénir et de protéger les sentiments généreux qu'Elle a inspirés, et qui nous permettront de faire face aux difficultés que la maladie et les deuils apportent dans nos syndicats.

La Secrétaire.

#### NECROLOGIE

Mlle Lusseau, de la section de l'habillement, est décédée le 12 avril, à l'âge de 63 ans. Nous la recommandons aux prières de nos Syndiquées.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

## Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Coguet